

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MEMPHRÉMAGOG  
MUNICIPALITÉ D'EASTMAN**

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET MENSUELLE DE LA MUNICIPALITÉ D'EASTMAN TENUE À COMPTER DE 19 :30 HEURES, LE LUNDI 11 JANVIER 2016 AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

**PRÉSENCES**

**Sont présents** : Monsieur le Maire Yvon Laramée, Madame la conseillère, Nathalie Lemaire et Messieurs les conseillers, Maurice Séguin, Jean-Maurice Fortin, Michel Fréchette et Philippe-Denis Richard.

**Est également présente** : Madame Caroline Rioux, directrice générale.

**Est absent** : Patrick McDonald, conseiller

**OUVERTURE DE LA SÉANCE :**

Monsieur le Maire, Yvon Laramée, souhaite la bienvenue et une bonne année 2016 à tous. Il ouvre la séance à 19h30.

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 2016-01-01**

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte l'ordre du jour, le tout comme suit :

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux et dispense de lecture**
  - 2.1 Séance ordinaire du 7 décembre 2015;
  - 2.2 Séance de consultation publique du 7 décembre 2015, 19h00;
  - 2.3 Séance de consultation publique du 7 décembre 2015, 19h10;
  - 2.4 Séance spéciale du 9 décembre 2015;
  - 2.5 Séance spéciale du 14 décembre 2015;
- 3. Pétitions**

*Aucune*
- 4. Correspondances**
  - 4.1 Adhésion à l'AQLPA;
  - 4.2 Offre de service – Régie intermunicipale de déchets solides de Brome-Missisquoi;
  - 4.3 Avis d'entrée en vigueur du règlement numéro 11-15 de la MRC de Memphrémagog (ouvrages permis en littoral);
  - 4.4 Campagne annuelle de financement – Les Jeux du Québec;
  - 4.5 Demande de commandite – École secondaire de la Ruche;
  - 4.6 Adhésion à l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska);
  - 4.7 Avis d'entrée en vigueur du règlement numéro 786-11 de la municipalité du Canton d'Orford (agrandissement de l'affectation mixte à même une partie de l'affectation résidentielle);
  - 4.8 Arrêt du projet de la plate-forme pour le compostage – Municipalité du Canton de Potton;
  - 4.9 Demande de partage des droits sur les carrières – Municipalité de Stukely-Sud;

- 4.10 Lettre de l'ARPELA concernant la protection du lac d'Argent;
- 4.11 Calendrier des assemblées régulières du conseil de la MRC de Memphrémagog pour l'année 2016;
- 4.12 Attribution d'une aide financière dans le cadre du Pacte rural 2014-2019 de la MRC de Memphrémagog;
- 4.13 Résolution municipale 2015-12-401 – remplacement ponceau sous route 245;
- 4.14 Règlement de la MRC de Memphrémagog 14-15 modifiant le schéma d'aménagement révisé;

#### **5. Administration générale**

- 5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;
- 5.2 Résolution approuvant la liste de destruction des archives préparée par M. Dominic Boisvert, archiviste, datée du 27 novembre 2015 et autorisant la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la destruction de ces documents;
- 5.3 Rétention des services professionnels de HB archivistes s.e.n.c. pour l'année 2016, concernant la gestion des archives de la Municipalité;
- 5.4 Renouvellement de l'adhésion annuelle à *Québec municipal* – service internet 2016;
- 5.5 Adhésion de la directrice générale à l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ);
- 5.6 Mandat à M. Gilles Brouillette pour la démolition des murs du bureau d'accueil touristique (BAT);
- 5.7 Abonnement au Service de sondages *SurveyMonkey*;
- 5.8 Abrogation de la résolution 2015-10-319 concernant l'acquisition des immeubles au 364 et 366 rue Principale, Eastman;

#### **6. Administration financière**

- 6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 11 janvier 2015;
- 6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 décembre 2015;
- 6.3 Ratification des salaires payés au mois de décembre 2015;
- 6.4 Acceptation du décompte progressif # 3 – Agrandissement de la caserne incendie et réfection du garage municipal;
- 6.5 Montant de base de capitalisation;

#### **7. Loisirs, Culture, Parcs, Terrain de jeux et Tourisme**

- 7.1 Résolution autorisant le paiement de 1 515 \$ à l'École du Val-de-Grâce dans le cadre de l'entente intermunicipale de loisirs;
- 7.2 Adhésion à l'Association touristique des Cantons de l'Est;
- 7.3 Autorisation des dépenses pour les *Plaisirs d'hiver*;
- 7.4 Inscription de la municipalité au Défi 5/30 Equilibre;
- 7.5 Demandes de subvention dans le cadre de la Fête de la pêche;
- 7.6 Inscription de la municipalité à la Fête des voisins 2016;
- 7.7 Appui à la demande de subvention de l'organisme Action-Memphré-Ouest au Fonds de développement du territoire de la MRC de Memphrémagog;
- 7.8 Embauche d'un surveillant pour les activités de badminton;
- 7.9 Mandat pour les activités de loisirs;
- 7.10 Adoption du calendrier 2015 des activités principales des loisirs de la municipalité d'Eastman;

#### **8. Sécurité publique**

- 8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;
- 8.2 Adhésion du directeur du service de sécurité incendie à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec;
- 8.3 Autorisation d'une formation pour le chef incendie;

#### **9. Travaux publics**

- 9.1 Renouvellement de l'entente entre Eastman et Stukely-Sud pour l'entretien d'été d'une portion du chemin Aimé-Dufresne;

9.2 Renouvellement d'entente entre la municipalité de Stukely-Sud et Easmtan concernant le chemin des Quatre-Goyette;

**10. Hygiène du milieu et environnement**

10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour le mois d'octobre 2015;

10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour le mois d'octobre 2015;

10.3 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de décembre 2015;

10.4 Rapport verbal de la représentante du comité consultatif en environnement de la rencontre du 17 décembre 2015;

10.5 Gala des bons coups en environnement de la MRC de Memphrémagog;

**11. Aménagement et urbanisme**

11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 10 novembre 2015;

**12. Demandes de dérogation mineure**

12.1 Demande pour agrandir une résidence de 4,88 m x 7,31 m. La construction empiète d'environ 3,5 m dans la marge arrière du lot. La marge arrière de la zone V-25 est de 15 m. La construction serait à 11,50 m maximum de la ligne arrière;

**13. Demandes d'approbation au règlement PIIA**

13.1 Demande de remplacer deux fenêtres par deux portes-patio de la résidence située au 161-2 chemin George-Bonnallie, lot 2 237 459;

13.2 Demande de changement de revêtement extérieur sur les façades avant et latérales d'une résidence au 160 chemin du Lac-d'Argent, lot 2 239 840;

**14. Rapport sur l'émission des permis**

14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de décembre 2015;

**15. Avis de motion**

15.1 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2016-02 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 2012-08;

15.2 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2016-03 ayant pour objet de modifier le règlement de permis et certificats 2013-07;

**16. Règlements**

16.1 Adoption du règlement 2016-01 fixant, pour l'année 2016, les taux de taxes, de tarification pour les services, les modalités de paiement des taxes et des tarifs, le taux d'intérêt sur les arrérages de taxes et tarifs, le taux d'intérêt pour toute autre facture émise par la municipalité ainsi que le montant relatif aux frais d'administration;

16.2 Adoption du projet de règlement 2016-02 amendant le règlement de zonage 2012-08 et fixant la date de l'assemblée de consultation;

**17. Affaires nouvelles**

**18. Période de questions**

**19. Levée de la séance**

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET DISPENSE DE LECTURE**

**2.1 Séance ordinaire du 7 décembre 2015;**

**RÉSOLUTION 2016-01-02**

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2015, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**2.2 Séance de consultation publique du 7 décembre 2015, 19h;**

**RÉSOLUTION 2016-01-03**

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance de consultation publique tenue le 7 décembre 2015 à 19h, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**2.3 Séance de consultation publique du 7 décembre 2015, 19h10;**

**RÉSOLUTION 2016-01-04**

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance de consultation publique tenue le 7 décembre 2015 à 19h10, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**2.4 Séance spéciale du 9 décembre 2015;**

**RÉSOLUTION 2016-01-05**

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 9 décembre 2015, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**2.5 Séance spéciale du 14 décembre 2015;**

**RÉSOLUTION 2016-01-06**

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 14 décembre 2015, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**3. PÉTITIONS**

**4. CORRESPONDANCES**

**4.1 Adhésion à l'AQLPA;**

Le conseil prend acte.

**4.2 Offre de service – Régie intermunicipale de déchets solides de Brome-Missisquoi;**

Le conseil prend acte.

**4.3 Avis d'entrée en vigueur du règlement numéro 11-15 de la MRC de Memphrémagog (ouvrages permis en littoral);**

Le conseil prend acte.

**4.4 Campagne annuelle de financement – Les Jeux du Québec;**

Le conseil prend acte.

**4.5 Demande de commandite – École secondaire de la Ruche;**

**RÉSOLUTION 2016-01-07**

Il est **proposé par le conseiller, Maurice Séguin**  
**appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** le conseil autorise la commandite de 50 \$ pour l'album des finissants 2016 après de l'école secondaire de la Ruche;

**QUE** ce montant, pris à même le budget des octrois aux organismes (solidarité sociale).

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**4.6 Adhésion à l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska);**

Le conseil prend acte.

**4.7 Avis d'entrée en vigueur du règlement numéro 786-11 de la municipalité du Canton d'Orford (agrandissement de l'affectation mixte à même une partie de l'affectation résidentielle);**

Le conseil prend acte.

**4.8 Arrêt du projet de la plate-forme pour le compostage – Municipalité du Canton de Potton;**

Le conseil prend acte.

**4.9 Demande de partage des droits sur les carrières – Municipalité de Stukely-Sud;**

**RÉSOLUTION 2016-01-08**

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** le conseil accepte de participer à une rencontre en autant que tous les acteurs concernés, c'est-à-dire Eastman, Bonsecours, Ste-Anne-de-la-Rochelle et Stukely-Sud, soient parties prenantes des discussions.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**4.10 Lettre de l'ARPELA concernant la protection du lac d'Argent;**

Le conseil prend acte.

**4.11 Calendrier des assemblées régulières du conseil de la MRC de Memphrémagog pour l'année 2016;**

Le conseil prend acte.

**4.12 Attribution d'une aide financière dans le cadre du Pacte rural 2014-2019 de la MRC de Memphrémagog;**

Le conseil prend acte.

**4.13 Résolution municipale 2015-12-401 – remplacement ponceau sous route 245;**

Le conseil prend acte.

**4.14 Règlement de la MRC de Memphrémagog 14-15 modifiant le schéma d'aménagement révisé (lotissement en zone inondable 20-100 ans et oriflammes);**

Le conseil prend acte.

**5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;**

M. Yvon Laramée, représentant de la Municipalité d'Eastman à la MRC de Memphrémagog fait un rapport verbal de la dernière réunion notamment concernant le transport collectif, le mandat à Eric Bourgault sur l'étude du vélo, le dépôt du rapport PIIRL et la navigation des cours d'eau.

**5.2 Résolution approuvant la liste de destruction des archives préparée par M. Dominic Boisvert, archiviste, datée du 27 novembre 2015 et autorisant la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la destruction de ces documents;**

**RÉSOLUTION 2016-01-09**

**ATTENDU QUE** l'article 7 de la Loi sur les archives oblige tout organisme à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

**ATTENDU QUE** l'article 9 de cette même loi lie l'organisme public à son calendrier;

**ATTENDU QUE** l'article 13 de cette même loi prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

**ATTENDU QUE** l'article 199 du Code municipal stipule que le directeur général et secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la Municipalité qu'avec la permission du Conseil ou sur l'ordre d'un tribunal;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

**ET RÉSOLU QUE** la liste de destruction des archives préparée par M. Dominic Boisvert de HB archiviste s.e.n.c et datée du 27 novembre 2015 soit et est approuvée tel que préparée;

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée à procéder à la destruction de ces documents.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.3 Rétention des services professionnels de HB archivistes s.e.n.c. pour l'année 2016, concernant la gestion des archives de la municipalité;**

**RÉSOLUTION 2016-01-10**

**ATTENDU QUE** la société en nom collectif HB archivistes gère les archives de la municipalité depuis plusieurs années;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de retenir les services professionnels pour une période de travail de deux (2) semaines au cours de l'année 2016;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** le conseil retienne les services professionnels de HB archivistes s.e.n.c. pour une période maximale de travail de deux (2) semaines, à déterminer au cours de l'année 2016;

**QUE** le tarif pour chaque semaine de travail de 4 jours est de 984,14 \$ plus taxes applicables;

**QUE** le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tout acte et document pour donner effet à la présente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.4 Renouvellement de l'adhésion annuelle à Québec municipal – service internet 2016;**

**RÉSOLUTION 2016-01-11**

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion annuelle à Québec municipal – service couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, au coût de 321,93 \$ taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.5 Adhésion de la directrice générale à l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ);**

**RÉSOLUTION 2016-01-12**

**ATTENDU QUE** l'Association des directeurs généraux municipaux du Québec représente une source d'information et de soutien auprès des directions générales;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

**ET RÉSOLU,**

**D'**autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à adhérer à l'ADGMQ pour l'année 2016, au coût de 967 \$ plus les taxes applicables, incluant une assurance juridique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.6 Mandat à M. Gilles Brouillette pour la démolition des murs du bureau d'accueil touristique (BAT);**

**RÉSOLUTION 2016-01-13**

**ATTENDU QUE** pour bien planifier l'aménagement des futurs locaux du BAT, il est requis de faire la démolition de certaines cloisons;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

**QUE** le conseil mandate M. Gilles Brouillette à procéder à la démolition des cloisons identifiées pour un montant de 2 500 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** le mandat soit conditionnel à la signature de l'acte de vente entre les Caisses Desjardins et la municipalité.

**Supprimé:** conditionnement

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.7 Abonnement au Service de sondages SurveyMonkey;**

**RÉSOLUTION 2016-01-14**

**ATTENDU QUE** des consultations citoyennes sont prévues au cours de l'année 2016, notamment en lien avec le projet de Cœur villageois et Eastman en santé;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

**QUE** le conseil autorise l'abonnement annuel de la municipalité à ce service, au coût de 228 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**5.8 Abrogation de la résolution 2015-10-319 concernant l'acquisition des immeubles au 364 et 366 rue Principale, Eastman;**

**RÉSOLUTION 2016-01-15**

ATTENDU la réception d'une résolution, le 21 décembre 2015, de la Fabrique de la paroisse Notre-Dame-du-Mont-Carmel (Fabrique);

ATTENDU QUE les membres du conseil en ont pris connaissance lors de l'atelier de travail du 7 janvier 2016;

ATTENDU QUE cette résolution s'éloigne significativement des objectifs et des orientations évoquées dans la résolution municipale 2015-10-319;

Il est **proposé par le conseiller, Michel Fréchette**  
**appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil abroge la résolution 2015-10-319;

QUE le conseil en informe la Fabrique dans les meilleurs délais.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**6. ADMINISTRATION FINANCIÈRE**

**6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 11 janvier 2016;**

**RÉSOLUTION 2016-01-16**

Il est **proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**  
**appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve et autorise le paiement des comptes à payer au 31 décembre 2015 au montant de 285 304,51 \$.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 décembre 2015;**

**RÉSOLUTION 2016-01-17**

Il est **proposé par le conseiller, Michel Fréchette**  
**appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

ET RÉSOLU QUE le conseil ratifie le paiement des comptes payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2015 et ce, pour un montant de 27 752,44 \$

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**6.3 Ratification des salaires payés au mois de décembre 2015;**

**RÉSOLUTION 2016-01-18**

Il est **proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**  
**appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil ratifie le paiement des salaires payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2015, et ce, pour un montant de 48 995,62 \$.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**6.4 Acceptation du décompte progressif # 3 – Agrandissement de la caserne incendie et réfection du garage municipal;**

**RÉSOLUTION 2016-01-19**

**ATTENDU** la recommandation de paiement de M. Martin Charland de **Jubenville et associés** en regard du décompte progressif # 3 en date du 27 novembre 2015;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le conseil accepte le décompte progressif # 3 pour l'agrandissement de la caserne incendie et la réfection du garage municipal ;

**QUE** le conseil autorise le paiement de la facture datée du 31 décembre 2015 au montant de 144 903,27 \$ taxes incluses.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**6.5 Montant de base de capitalisation;**

**RÉSOLUTION 2016-01-20**

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

**QUE** le conseil établisse à 5 000 \$ le montant de capitalisation de ses acquisitions d'immobilisation et ce, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**7. LOISIRS, CULTURE, PARCS, TERRAINS DE JEUX ET TOURISME**

**7.1 Résolution autorisant le paiement de 1 515 \$ à l'École du Val-de-Grâce dans le cadre de l'entente intermunicipale de loisirs;**

**RÉSOLUTION 2016-01-21**

**ATTENDU QUE** la municipalité est partie à l'entente intermunicipale de loisirs dont les parties utilisent certains locaux de l'École du Val-de-Grâce;

**ATTENDU QUE** la participation financière de la municipalité d'Eastman à cette entente est de 1 515 \$ pour l'année scolaire 2015-2016;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale à payer à l'École du Val-de-Grâce, une somme de 1 515 \$ représentant la participation financière de la municipalité d'Eastman à l'entente intermunicipale de loisirs dont elle est partie prenante et ce, pour l'année scolaire 2015-2016.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**7.2 Adhésion à l'Association touristique des Cantons de l'Est;**

**RÉSOLUTION 2016-01-22**

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** le conseil autorise l'adhésion de la Municipalité d'Eastman à l'Association touristique des Cantons de l'Est pour l'année 2016, au coût de 357,00 \$ plus les taxes applicables;

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**7.3 Autorisation des dépenses pour les *Plaisirs d'hiver*;**

**RÉSOLUTION 2016-01-23**

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

**QUE** le conseil autorise un budget global de 7 000 \$ pour couvrir les dépenses pour les *Plaisirs d'hiver*, notamment pour la publicité et les activités.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**7.4 Inscription de la municipalité au Défi 5/30 Équilibre;**

**RÉSOLUTION 2016-01-24**

**ATTENDU QUE** l'inscription de la municipalité au Défi 5/30 Équilibre favorise l'implantation de saines habitudes de vie;

**Il est proposé par le conseiller, Nathalie Lemaire  
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

**QUE** le conseil autorise la coordonnatrice loisirs et développement touristique à inscrire la municipalité au Défi 5/30 Équilibre et d'en faire la promotion.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**7.5 Demandes de subvention dans le cadre de la Fête de la pêche;**

**RÉSOLUTION 2016-01-25**

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** le conseil autorise Mme Marie-Lou Laramée à signer, pour et au nom de la municipalité, la demande de soutien financier au *Programme Pêche en herbe de la Fondation de la Faune du Québec*, dans le but de soutenir le développement de la relève;

**QUE** le conseil autorise Mme Marie-Lou Laramée à signer, pour et au nom de la municipalité, la demande de soutien financier au *Programme de soutien à l'ensemencement des lacs et des cours d'eau 2015-2016*, dans le but de soutenir le développement de la relève;

**QUE** le conseil confirme que les plans d'eau sont accessibles gratuitement à tous les pêcheurs pendant toute la saison de pêche de l'espèce introduite;

**QUE** le conseil autorise un montant de 3 000 \$ pour la Fête de la pêche 2016.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

#### **7.6 Inscription de la municipalité à la Fête des voisins 2016;**

##### **RÉSOLUTION 2016-01-26**

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le conseil autorise la coordonnatrice loisirs et développement touristique à inscrire la municipalité à l'édition nationale de la Fête des voisins 2016 et d'en faire la promotion.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

#### **7.7 Appui à la demande de subvention de l'organisme Action-Memphré-Ouest (AMO) au Fonds de développement du territoire de la MRC de Memphrémagog;**

##### **RÉSOLUTION 2016-01-27**

**ATTENDU QUE** les municipalités d'Austin, d'Eastman, de Bolton-Est, du Canton de Potton, de Saint-Étienne-de-Bolton et de Stukely-Sud font partie de l'organisme *Action Memphré-Ouest (AMO)*, un organisme de concertation de développement régional;

**ATTENDU QU'AMO** entend demander une subvention au Fonds de développement du territoire de la MRC de Memphrémagog pour un projet se déroulant entre mars 2016 et décembre 2016 et qu'à cette fin, il nécessite l'appui des municipalités impliquées dans le projet Missisquoi Nord;

**ATTENDU QUE** l'objectif du projet présenté s'inscrit dans la mission d'AMO, soit de favoriser le sentiment d'appartenance sous régional et de mettre en valeur le milieu naturel. Afin de poursuivre les efforts de dynamisation des collectivités de la vallée de la rivière Missisquoi Nord, le projet vise à améliorer la visibilité et la promotion du réseau de sentiers et de parcours canotables Missisquoi Nord, d'abord pour les citoyens, mais aussi pour les visiteurs. Une stratégie de marketing et de communication permettra d'atteindre cet objectif en dressant une analyse de la situation, un portrait de l'utilisation et de l'achalandage et en ciblant des objectifs à mettre en place afin de promouvoir le réseau et l'accès à la nature;

**ATTENDU QUE** les objectifs du projet s'inscrivent dans les orientations de la municipalité;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité d'Eastman appuie la présentation de ladite demande telle que formulée par AMO pour un projet global de 16 762\$. La municipalité confirme sa contribution régulière pour le fonctionnement d'Action Memphré-Ouest, dont un montant de 1000\$ sera dédié à la réalisation de ce projet.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**7.8 Embauche d'un surveillant pour les activités de badminton;**

**RÉSOLUTION 2016-01-28**

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Eastman est le gestionnaire des activités du comité intermunicipal de loisirs;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

**QUE** le conseil reconduise l'embauche de M. Antoine Dugas comme employé temporaire, à temps partiel, au poste de surveillant des activités de badminton dans le cadre des activités du comité intermunicipal de loisirs au taux du salaire minimum.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**7.9 Mandat pour les activités de loisirs;**

**RÉSOLUTION 2016-01-29**

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Eastman est le gestionnaire des activités du comité intermunicipal de loisirs;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de confirmer les mandats aux professeurs des activités;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin  
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** le conseil donne à :

**Mme Nicole Dumont**, le mandat d'animation du cours de yoga du lundi, au coût de 1 150 \$;

**Mme Nicole Dumont**, le mandat d'animation du cours de yoga du samedi, au coût de 1 150 \$;

**M. Marc-Antoine Boudreau**, le mandat d'animation du cours d'arts martiaux mixtes pour enfants, au coût de 540 \$;

**QUE** ces mandats soient confiés conditionnellement à un nombre minimal d'inscriptions pour couvrir les frais d'honoraires;

**QUE** les paiements soient autorisés sur présentation de facture, en deux (2) versements de 50 % au début de la session et 50 % à la fin de la session;

**QUE** ces personnes, étant des personnes physiques qui exercent dans le cadre d'une activité municipale, soient incluses à titre d'assurées dans la police d'assurance de dommages de la municipalité.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**7.10 Adoption du calendrier 2016 des activités principales des loisirs de la municipalité d'Eastman;**

**RÉSOLUTION 2016-01-30**

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE le conseil adopte le calendrier suivant :

<b>PLAISIRS D'HIVER</b>	samedi le 30 janvier
<b>FÊTE DE LA PÊCHE</b>	samedi le 4 juin
<b>FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC</b>	vendredi 24 juin
<b>VILLAGE DES BIZARRERIES</b>	lundi le 31 octobre
<b>DÉFILÉ DE NOËL</b>	samedi le 3 décembre

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

## **8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;**

Le Conseil prend acte.

### **8.2 Adhésion du directeur du service de sécurité incendie à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec;**

#### **RÉSOLUTION 2016-01-31**

**ATTENDU QUE** l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec représente une source d'information et de soutien auprès des directeurs des services de sécurité incendie;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin  
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**ET RÉSOLU,**

D'autoriser le directeur du service de sécurité incendie à adhérer à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec pour l'année 2016, au coût de 245,00 \$ plus les taxes applicables.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

### **8.3 Autorisation d'une formation pour le chef incendie;**

#### **RÉSOLUTION 2016-01-32**

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**QUE** le conseil autorise M. Daniel Lefebvre à assister à la formation offerte à La Prairie le 16 janvier 2016, par l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec, intitulé « Le coaching situationnel », au coût de 75\$ pour la journée;

**QUE** les frais associés à cette formation soient assumés par la municipalité selon la politique en vigueur.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

## **9. TRAVAUX PUBLICS**

### **9.1 Renouvellement de l'entente entre Eastman et Stukely-Sud pour l'entretien d'été d'une portion du chemin Aimé-Dufresne;**

#### **RÉSOLUTION 2016-01-33**

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Eastman est partie prenante à une entente avec la municipalité du Village de Stukely-Sud et ce, depuis le 2 août 2002, concernant l'entretien d'été d'une portion de 52 mètres du chemin Aimé-Dufresne accessible par Eastman;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**QUE** le conseil accepte que soit renouvelée, pour une autre année, l'entente avec la municipalité du Village de Stukely-Sud concernant l'entretien d'été d'une portion du chemin Aimé-Dufresne.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

### **9.2 Renouvellement d'entente entre la municipalité de Stukely-Sud et Eastman concernant le chemin des Quatre-Goyette;**

#### **RÉSOLUTION 2016-01-34**

**ATTENDU QUE** l'entente avec la municipalité de Stukely-Sud concernant l'entretien du chemin des Quatre-Goyette arrive à terme au 31 décembre 2015;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de renouveler cette entente;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin  
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le conseil autorise le renouvellement de l'entente intervenue en 2000 pour un autre terme de cinq (5) ans.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

## **10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

### **10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour les mois d'octobre 2015;**

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport cité en rubrique.

Le rapport est disponible pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

### **10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour les mois d'octobre 2015;**

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport cité en rubrique.

Le rapport est disponible pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

### **10.3 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de décembre 2015;**

Le Conseil prend acte.

**10.4 Rapport verbal de la représentante du comité consultatif en environnement de la rencontre du 17 décembre 2015;**

Mme Nathalie Lemaire, conseillère municipale et présidente de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 17 décembre 2015.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**10.5 Gala des bons coups en environnement de la MRC de Memphrémagog;**

**RÉSOLUTION 2016-01-35**

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le conseil autorise le dépôt de la candidature d'Eastman au Gala des bons coups en environnement de la MRC de Memphrémagog pour souligner le travail de collaboration des services municipaux à la gestion des fossés;

**QUE** le conseil délègue Isabelle Perreault et Nathalie Lemaire à assister au Gala qui aura lieu le 23 février 2016.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 10 novembre 2015;**

Le conseil prend acte.

**12. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

**12.1 Demande pour agrandir une résidence de 4,88 m x 7,31 m. La construction empiète d'environ 3,5 m dans la marge arrière du lot. La marge arrière de la zone V-25 est de 15 m. La construction serait à 11,50 m maximum de la ligne arrière;**

**RÉSOLUTION 2016-01-36**

**ATTENDU** la demande pour agrandir une résidence de 4,88 m x 7,31 m. La construction empiète d'environ 3,5 m dans la marge arrière du lot. La marge arrière de la zone V-25 est de 15 m. La construction serait à 11,50 m maximum de la ligne arrière;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande lors de son assemblée du 15 décembre 2015;

**ATTENDU** le comité consultatif d'urbanisme formule au conseil municipal une recommandation favorable en regard de ce dossier;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

**QUE** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil accepte la dérogation mineure.



*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**13. DEMANDES D'APPROBATION AU RÈGLEMENT PIIA**

**13.1 Demande de remplacer deux fenêtres par deux portes-patio de la résidence située au 161-2 chemin George-Bonnallie, lot 2 237 459;**

**13.2 Demande de changement de revêtement extérieur sur les façades avant et latérales d'une résidence au 160 chemin du Lac-d'Argent, lot 2 239 840;**

**RÉSOLUTION 2016-01-37**

**ATTENDU QUE** les demandeurs ont déposé les documents requis à l'appui de leur demande;

**ATTENDU QUE** les demandes respectent les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 15 décembre 2015 (rés. 2015-64);

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil accepte les demandes d'approbation au règlement PIIA.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**14. RAPPORT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS**

**14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de décembre 2015;**

Le Conseil prend acte.

**15. AVIS DE MOTION**

**15.1 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2016-02 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 2012-08;**

Je, Philippe-Denis Richard, donne avis de motion qu'à une séance de ce conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption, avec dispense de lecture, le règlement 2016-02 amendant le règlement de zonage 2012-08.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'autoriser la construction de petits chalets sur un terrain de camping.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

**15.2 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2016-03 ayant pour objet de modifier le règlement de permis et certificats 2013-07;**

Je, Philippe-Denis Richard, donne avis de motion qu'à une séance de ce conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption, avec dispense de lecture, le règlement 2016-03 amendant le règlement de permis et certificats 2013-07.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de permis et certificats afin :

- D'ajouter des dispositions relatives aux certificats d'occupation du domaine public.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

## **16. RÈGLEMENTS**

**16.1 Adoption du règlement 2016-01 fixant, pour l'année 2016, les taux de taxes, de tarification pour les services, les modalités de paiement des taxes et des tarifs, le taux d'intérêt sur les arrérages de taxes et tarifs, le taux d'intérêt pour toute autre facture émise par la municipalité ainsi que le montant relatif aux frais d'administration;**

### **RÉSOLUTION 2016-01-39**

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

**QUE** le règlement 2016-01 fixant, pour l'année 2016, les taux de taxes, de tarification pour les services, les modalités de paiement des taxes et des tarifs, le taux d'intérêt sur les arrérages de taxes et tarifs, le taux d'intérêt pour toute autre facture émise par la municipalité ainsi que du montant relatif aux frais d'administration soit et est adopté.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**16.2 Adoption du projet de règlement 2016-02 amendant le règlement de zonage 2012-08 et fixant la date de l'assemblée de consultation;**

### **RÉSOLUTION 2016-01-40**

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**ET RÉSOLU** d'adopter le projet du règlement de zonage n° 2016-02;

Le présent projet de règlement n° 2016-02 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- **D'**autoriser la construction de petits chalets sur un terrain de camping;

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 1<sup>er</sup> février 2016 à 19 h 00, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**17. AFFAIRES NOUVELLES**

**18. PÉRIODE DE QUESTION**

*M. Maurice D'Anjou questionne le règlement sur les petits chalets.*

*M. Jacques Morissette demande s'il y aura des règlements complémentaires concernant la sécurité liée aux petits chalets.*

*M. Pierre Landry demande à avoir accès au rapport de l'étude sur le vélo de la MRC. Il questionne le rôle de la MRC quant à la réglementation des cours d'eau.*

*M. Antonio Barbieri demande s'il y a encore un comité de gestion du lac Orford conjoint entre les municipalités. Il suggère que la municipalité s'investisse à la gestion du lac Orford notamment à la halte sur la route 112.*

*M. Maurice D'Anjou évoque sa préoccupation concernant le bac à vidange et le couvercle qu'on ne peut pas attacher.*

Supprimé: couvert

**19. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION 2016-01-41**

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment faite par les conseillers, la séance du conseil est levée à 20h25.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

***CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)***

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et à chaque fois que c'est nécessaire.

\_\_\_\_\_  
Caroline Rioux,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Yvon Laramée,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Caroline Rioux,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière